



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2850**

commune (s) :

objet : Maintenance, fourniture de pièces de rechange et évolution du système numérique de contrôle commande PCS7 de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillermot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2850**

objet : **Maintenance, fourniture de pièces de rechange et évolution du système numérique de contrôle commande PCS7 de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propriété

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'unité de valorisation énergétique de Lyon-Sud est équipée d'un système numérique de contrôle commande utilisé pour le pilotage du process industriel. L'objet du présent marché concerne la maintenance, la fourniture de pièces de rechange et l'évolution de ce système numérique de contrôle commande PCS7 de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 et de l'article 77 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maintenance, la fourniture de pièces de rechange et évolution du système numérique de contrôle commande PCS7 de l'unité de traitement et valorisation énergétique Lyon-Sud.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 450 000 € HT, soit 538 200 € TTC, sur la durée totale du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 octobre 2011, a classé les offres et choisi celle de la société Erec Technologies.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de maintenance, fourniture de pièces de rechange et évolution du système numérique de contrôle commande PCS7 de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Erec Technologies pour un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 450 000 € HT, soit 538 200 € TTC sur la durée totale du marché, soit 4 ans fermes.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 615 610 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.